

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2024

## NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2201)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par

M. Amiel

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , l'État ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre à l'État, à d'autres entreprises publiques ou à d'autres organismes publics de détenir, aux côtés d'EDF, une part du capital d'Enedis, à l'instar des dispositions en vigueur aujourd'hui pour le gestionnaire du transport RTE.